

DE THEUX

**CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2013**

**MEMO**

SEANCE PUBLIQUE

1. Aliénation partielle d'un excédent du chemin repris à l'atlas de Theux sous le n° 4 à Pouillou Fourneau - Projet d'acte et désignation de l'acquéreur – Approbation.

Considérant la décision du Conseil communal du 17 décembre 2012 de proposer le déclassement, en vue d'une aliénation, d'une partie de cet excédent et l'arrêté du Collège provincial du 12 septembre 2013, réf. ST.12/ML n° 71-12-141V décidant le déclassement, approuve le projet d'acte préparé par Ms. les notaires THIRY et LABÉ.

2. Aliénation de l'immeuble place du Perron, 6 et du rez-de-chaussée de l'immeuble place du Perron, 8 - Délibération du Conseil communal du 6 mai 2013 – Retrait.

Considérant que le projet de vente tel qu'escompté par l'Autorité communale n'a pu aboutir, décide de retirer la délibération du Conseil communal du 6 mai 2013 ratifiant la décision du Collège communal relative à la décision et aux conditions de vente et approuvant le projet d'acte de vente de l'immeuble place du Perron, 6 et du rez-de-chaussée de l'immeuble place du Perron, 8.

3. Aliénation de l'immeuble place du Perron, 6 et du rez-de-chaussée de l'immeuble place du Perron, 8 - Décision, fixation des conditions – Approbation.

Vu le retrait de la délibération du Conseil communal du 6 mai 2013 ratifiant la décision du Collège communal relative à la décision et aux conditions de vente et approuvant le projet d'acte, marque un accord de principe pour procéder, de gré à gré, à l'aliénation en un seul lot de l'immeuble sis place du Perron, 6 et du rez-de-chaussée de l'immeuble place du Perron, 8 et fixe les conditions de la vente, en ouvrant la possibilité de signer une option d'achat.

4. Biens ruraux - Mise en location par bail à ferme des parcelles cadastrées Theux, 2ème division, section E n°560t2 partie et 560a3 partie en lieu-dit 'Laboru' – Approbation.

Le Conseil communal décide de remettre en location, par bail à ferme, la pâture formée des parcelles cadastrées Theux, 2ième division, section E n° 560t2 partie et 560a3 partie en lieu-dit "Laboru", lesquelles faisaient l'objet d'une vente d'herbe annuelle.

5. Biens ruraux - Vente d'herbes sur pied des parcelles cadastrées Theux, 3ième div, sect. E n° 76p pie 'Porallée', 6g4 'Roiouster' et 22f4 'Devant Hautregard', Theux, 3ième div, sect. C n° 59n, 39x et 39w pie 'Bronromme', Theux, 2ème div. section A n°184z 'Es les Sarts' - Approbation.

Considérant le règlement communal relatif à la location des biens ruraux et plus précisément son article 1, procède pour 2014 et au plus tard jusqu'au 31 octobre 2018 à une vente d'herbes sur pied

des parcelles cadastrées Theux, 3ième division, section E n° 76p pie, 6g4 et 22f4, Theux, 3ième division, section C n° 59n, 39x et 39w pie, Theux, 2ième division, section A n° 184z.

6. Aménagement du Territoire - Schéma de Structure Communal (SSC) - Adoption provisoire.

Le Schéma de Structure Communal (SSC) est actuellement soumis à l'examen de la Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM). Cette consultation est facultative et sera finalisée avant de soumettre le SSC à enquête publique. Le cas échéant, sur base de la consultation de la CCATM, des modifications peuvent encore être apportées au SSC après approbation provisoire. L'approbation provisoire soumise au Conseil communal découle des changements législatifs annoncés suite à l'approbation par le Conseil d'Etat du Code du Développement Territorial (CoDT), appelé à remplacer le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE). Les mesures de droit transitoire précisent que le SSC adopté provisoirement par le Conseil communal avant la date d'entrée en vigueur du CoDT poursuit la procédure en vigueur avant cette date. En l'occurrence, le comité d'accompagnement du SSC ayant remis un avis favorable sur les phases 1 à 3 du SSC, son adoption provisoire dès à présent permet de conserver le bénéfice du travail réalisé. Si des modifications substantielles devaient être apportées au SSC sur base de la consultation de la CCATM, sans incidence sur l'effet de l'adoption provisoire de ce jour, une nouvelle adoption provisoire devrait avoir lieu avant de soumettre le document à l'enquête publique.

7. Taxe communale sur la collecte des déchets ménagers et assimilés - Approbation.

Le Conseil communal approuve le règlement-taxe sur la collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014.

Urgence. Gestion des déchets ménagers - Coût-Vérité Budget 2014 - Modification – Approbation.

Le Conseil communal approuve la modification du coût vérité budget 2014 établi à 104,96 %.

8. Finances - Octroi de subventions aux mouvements de jeunesse theutois - Approbation.

Le Conseil communal décide de l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 18,50 €, par jeune theutois de moins de 16 ans, aux mouvements de jeunesses theutois ainsi qu'une subvention annuelle de 100 € par animateur breveté participant aux activités hebdomadaires et faisant partie des mouvements de jeunesse theutois.

9. IGLESIAS Céline - Championnat du Monde de boxe française en Chine - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 - Approbation.

Madame IGLESIAS Céline s'est qualifiée pour la finale du Championnat du Monde de boxe française en Chine et demande l'octroi d'une subvention afin de défrayer son voyage et ses nombreux frais engendrés par sa participation. Le Conseil communal décide d'octroyer une subvention de 750 €.

10. Régie communale autonome - Relevé provisoire des montants dépensés pour les postes subsidiés en 2013 - Approbation.

Le Conseil communal approuve le relevé provisoire des montants dépensés par la régie pour les postes subsidiés par la Commune.

11. Régie communale autonome - Plan d'entreprise et budget 2014 - Dotation 2014.

Le Conseil communal valide le plan d'entreprise et le budget 2014 de la Régie theutoise et décide de lui accorder une dotation de fonctionnement de 358.000 € et de 67.600 € pour ses investissements.

12. C.P.A.S. - Modifications budgétaires n° 3 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2013 – Approbation.

Le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°3 de 2013:

Recettes ordinaires: 4.676.992,06 €

Dépenses ordinaires: 4.595.014,39 €

Résultats: 81.977,67 €

Recettes extraordinaires: 159.750,00 €

Dépenses extraordinaires: 159.750,00 €

Résultats: 0 €

13. C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2014 - Approbation.

Le Conseil communal approuve le budget de l'exercice 2014 : équilibré à l'ordinaire pour un total 4.600.327,02 €, par une dotation communale de 780.000,00 €, et équilibré à l'extraordinaire pour un total de 110.000,00 €.

14. Modification du prix de l'eau – Approbation.

Le Conseil communal approuve l'augmentation du prix de l'eau (cvd et cva) suivant le plan comptable de l'eau 2012.

15. Budget communal de l'exercice 2014 – Approbation.

Le Conseil communal approuve le budget communal 2014.

16. Point ajouté à la demande de Monsieur le Conseiller communal Matthieu Daele : Organisation d'une consultation populaire communale sur l'opportunité de céder le réseau communal de distribution d'eau à la SWDE

Point retiré

17. Budget communal de l'exercice 2014 - Dotation en faveur de la zone de police des Fagnes – Approbation.

Le Conseil communal déclare avoir inscrit au budget 2014 la dotation en faveur de la zone de police d'un montant de 893.200 €.

18. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Sts Hermès et Alexandre de Theux – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire (service extraordinaire):

Recettes 71.819,89 €

Dépenses 71.819,89 €

Solde 0 €.

19. Modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Sts Hermès et Alexandre de Theux – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire (service ordinaire):

Recettes 71.819,89 €

Dépenses 71.819,89 €

Solde 0 €.

20. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise St Lambert de La Reid – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire (service ordinaire):

Recettes 11.802,63 €

Dépenses 11.802,63 €

Solde 0 €.

21. Distribution d'eau - Travaux, fournitures et main d'œuvre nécessaires aux travaux de remplacement de raccordements en plomb par des raccordements en PE - Année 2014 - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif aux travaux, aux fournitures et à la main d'œuvre nécessaires au remplacement de raccordements en plomb par des raccordements en PE chez les particuliers dans le cadre de la distribution d'eau.

22. Distribution d'eau - Travaux, fournitures et main d'œuvre nécessaires aux travaux de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution d'eau - Année 2014 - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif au marché "Distribution d'eau - Travaux, fournitures, main d'œuvre nécessaires aux travaux de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution d'eau - Marché stock 2014".

23. Collecte des immondices - Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune de Theux - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune de Theux.

24. Accueil temps libre - Prise de connaissance du rapport d'activités 2012-2013 et du plan d'actions 2013-2014.

Le Conseil Communal prend connaissance du rapport d'activités 2012-2013 et du plan d'actions 2013-2014.

25. Service incendie - Promotion au grade de lieutenant volontaire - Déclaration d'un poste vacant et modalités d'accessibilité – Approbation.

Le Conseil communal déclare le poste d'un lieutenant volontaire vacant et décide d'entamer la procédure de promotion.

26. Service incendie - Emploi de sous-lieutenant volontaire - Déclaration d'un poste vacant et modalités d'accessibilité – Approbation.

Le Conseil communal déclare le poste d'un sous-lieutenant volontaire vacant et décide d'entamer la procédure de promotion.

27. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière - Création d'une zone de stationnement, Place Spéder de Harven.

Vu l'augmentation du nombre de véhicules devant stationner place Spéder de Harven (nombre croissant de logements et d'habitants), le Conseil communal approuve la création de bandes de stationnement.

28. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière - Création d'un sens interdit à Theux - Chemin de Rigomay.

Suite à la création d'un nouveau lotissement, la sortie du chemin de Rigomay est dangereuse par le nouveau carrefour aménagé côté Theux. C'est pourquoi le chemin de Rigomay sera interdit à la circulation des véhicules en descendant de La Reid vers Theux.

Pour autant que le notaire de l'acquéreur et celui-ci acceptent de signer l'acte authentique, M. le notaire Thiry a réservé une possibilité de signature à son agenda le mardi 31 décembre 2013.

Le projet d'acte approuvé par le Conseil communal prévoyait la présence de M. le Directeur financier pour recevoir le chèque bancaire ; celui-ci étant en congé entre les fêtes, le Conseil communal modifie certains termes de l'acte pour que celui-ci puisse être signé en l'absence de M. le Directeur financier.

M. Me. Leporck-Pire désirent signer l'acte d'échange avant la fin de l'année 2013 pour pouvoir signer, encore cette année, un acte de donation portant sur le bien échangé. M. le notaire Raxhon ayant soumis un projet d'acte examiné par le Collège communal, le Conseil communal décide de l'approuver.